

## Discours Vœux 2024 – Président du TC – VPresse

Mesdames, Messieurs,

Très chers potentiels justiciables,

*« La Justice, c'est comme la Sainte Vierge, si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe ».*

Vous aurez reconnu les mots - les « bons mots » - de Michel Audiard.

Je viens vous parler de la Justice, que j'ai l'ineestimable honneur de représenter aujourd'hui.

La « Justice des Hommes », je le précise.

La « Justice humaine », si l'on veut être de son époque et ménager les sensibilités.

Car oui, cette Justice d'ici-bas existe.

Même si certains, de plus en plus nombreux, renoncent à croire en elle.

Le problème, c'est que ce sont souvent celles et ceux qui la sollicitent le plus qui développent une fâcheuse tendance à ne plus avoir foi en la Justice.

Pour que les représentants des églises comprennent bien, ce serait comme si c'était parmi les gens qui priaient le plus souvent Dieu qu'on trouvait le plus d'incroyants.

C'est un paradoxe.

Ce paradoxe est encore plus difficile à circonscrire pour la « Justice humaine », parce que cette dernière ne mériterait pas son nom si les Juges et Magistrats chargés de la rendre ne pratiquaient pas le doute.

Je puis tout-à-fait me figurer que Dieu ne soit pas quelqu'un qui doute énormément au moment d'appliquer sa propre Justice aux croyants qui l'attendent et l'espèrent.

Mais nous, nous doutons.

Tous les jours.

Avec son cortège de questions et de réflexions subtiles qu'il suscite, le doute est l'essence de notre travail qui, paradoxalement, alimente notre passion de l'accomplir.

Dans le même temps, ce doute, qu'il faut qualifier de créatif, ne doit surtout pas être communiqué dans le cadre de nos jugements, faute de quoi nous perdrons tout crédit et, par là-même, insidieusement, toute autorité.

Qu'un juge puisse douter n'est pas toujours simple à comprendre de la part des justiciables épris de certitudes mais éconduits, qui représentent tout de même statistiquement, si l'on part du principe qu'un jugement met souvent fin à un litige entre deux parties, la moitié des destinataires de toute décision judiciaire.

Comment alors échapper aux critiques et regagner la confiance ?

En rédigeant plus simplement et plus clairement, sans jamais oublier de rappeler le sens et l'esprit des dispositions juridiques que nous appliquons.

Mais cela a un coût : celui du temps consacré à chaque affaire.

Il n'est pas chose aisée d'exercer le métier consistant à rendre la Justice, toute faite de paradoxes et de subtilités.

C'est apparemment beaucoup plus facile et moins long de créer le monde.

Du moins, si l'on se fie aux horaires bibliques instaurant la pause syndicale du dimanche.

Voilà.

Je vais arrêter ces analogies avec l'Eglise pour ne pas mettre en péril ce principe auquel je suis autant attaché qu'à la Justice, avec laquelle il est d'ailleurs censé cheminer, je veux bien sûr parler de la Laïcité.

Je n'ai jamais fait grand mystère de mes convictions personnelles.

Comme le disait Woody Allen :

*« Pour vous, je suis un athée. Pour Dieu, je suis un opposant loyal ».*

J'ai vérifié dans le Code Pénal : il est encore permis de citer Woody Allen.

En revanche, il y aurait actuellement un moratoire concernant les citations de Gérard Depardieu.

Mesdames et Messieurs,

Vous ici qui, je l'espère, croyez encore en la Justice,

C'est la première fois que celle-ci s'exprime dans le cadre de cette cérémonie d'échanges des vœux.

Il faut relever, avec beaucoup d'humour et d'amitié, que l'ordre protocolaire rend assez rarement justice à la Justice.

Alors, profitons pleinement de ces rares mais appréciés instants qui font honneur à cet autre principe qui devrait nous obliger : la Séparation des pouvoirs - pensée par John Locke et finalisée, croit-on, par Montesquieu, alors que celui-ci ne prônait pourtant nullement l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Qu'à cela ne tienne, dans toute démocratie qui se respecte, on aura finalement veillé à séparer, afin qu'ils puissent se contrôler les uns les autres, le Législatif de l'Exécutif et du Judiciaire, pour reprendre l'ordre naturel dans lequel les lois se concrétisent.

Pour schématiser grossièrement : le Législatif protège le ressenti des citoyens en débattant sur ce qui peut ou ne peut pas être affiché dans l'espace public, l'Exécutif fleurit les centenaires et le Judiciaire punit les innocents.

Depuis quelques années, les choses se compliquent, avec l'émergence d'un nouveau pouvoir en marge du Législatif : le pouvoir « Indignatif ».

Vous me permettez ce néologisme.

Le pouvoir « Indignatif » est exercé, non pas par les représentants du peuple, mais, nuance, par ceux de la foule.

Il adopte une position de défiance systématique envers les élus.

Cet étrange nouveau pouvoir, forgé de convictions inébranlables, qui s'est développé sur les réseaux sociaux et s'est amplifié après la crise du COVID, réjouit certes l'humoriste, mais désole le juge.

Car il génère des attentes souvent démesurées de la Justice, dans un monde où chacun s'en fait désormais le chantre intransigeant.

Or, voici ce qu'écrivait Boileau, fin moraliste du XVII<sup>e</sup> Siècle :

*« Tel qui n'admet point la probité chez lui,*

*Souvent à la rigueur l'exige chez autrui ».*

Lorsqu'elle n'est pas rassasiée, la soif d'une justice absolue engendre chez qui la recherche un fort sentiment d'injustice qui, à son tour, déclenche ce que la médecine devrait nommer « la recourite aiguë ».

Le Tribunal cantonal est régulièrement saisi de contestations de principe concernant des cas qu'il faudrait à l'évidence considérer comme des broutilles. Et le problème des broutilles, c'est qu'elles sont si légères qu'elles n'ont aucune peine à s'envoler jusqu'au Tribunal fédéral.

Vous l'aurez compris, un tel sentiment d'injustice ne manque pas d'encombrer le pouvoir judiciaire, car ce qui est sans enjeux occasionne du travail, et parfois même un plus grand travail.

Actuellement, la surcharge se répercute tout particulièrement sur la Justice pénale, avec l'entrée en vigueur de nouvelles voies procédurales de recours dangereusement susceptibles, par un effet non-désirable, d'attiser le sentiment d'injustice de ceux qu'il est convenu d'appeler des quérulents.

Mais quand l'injustice se cache dans les détails, souvent techniques, peut-on encore parler d'injustice ?

C'est une question philosophique que nous laisserons à Socrate.

Quoi qu'il en soit, le travail s'accroît, toujours plus minutieux et complexe, et le temps pour l'accomplir sérieusement diminue.

J'ai coutume de dire qu'un Tribunal n'est pas une usine.

Que si son efficience ne se mesure plus qu'à l'aune des statistiques et du rendement quantitatif, alors c'est la mort de la réflexion judiciaire et l'avènement des jugements hâtivement motivés que les justiciables ne comprennent plus.

On attend de la Justice qu'elle se dématérialise.

Mais n'attendons surtout pas qu'elle se désagrège !

Mesdames et Messieurs,

*« Ne demandez pas à un homme d'être raisonnable quand, justement, la Justice et le Gouvernement ne le sont pas ».*

Ces paroles pleines de sagesse et de bon sens sont de Jacques Mesrine, criminel, gangster, ennemi public no 1 abattu dans un rond-point, qui fut aussi un écrivain à ses heures perdues en prison.

Donnons à la Justice les moyens qu'elle demande et qu'il est nécessaire de lui allouer pour éviter que ses détracteurs ne se sentent légitimés à la trouver déraisonnable.

C'est le vœu que je formule en ce début d'année 2024 que je vous souhaite belle, pleine de culture, de rires et de bonne humeur et, surtout, exempte de tout sentiment d'injustice.

Merci de votre attention.

Marc Boivin, Président du Tribunal cantonal 2024.